

## LA MEDECINE DE L'ANCIENNE CHINE A TRAVERS LES ENQUETES DU JUGE TI

*Que dérobes-tu sur le lac  
Éphémère à notre hauteur.  
André Hardellet*

Le juge Ti, de son vrai nom Ti Jen-Tsié<sup>(1)</sup>, est un personnage historique fameux qui vécut en Chine sous la dynastie des Tang (618-907). On sait malheureusement peu de choses sur sa vie. Né en 630, il fut d'abord magistrat de district (le district étant la plus petite unité du complexe système administratif chinois). Il termina à la Cour Métropolitaine de Justice, comme Ministre d'Etat où, jusqu'à sa mort en 700, il exerça une influence bénéfique sur les affaires intérieures et extérieures de l'Empire<sup>(2)</sup>.

Il serait totalement ignoré de l'Occident sans les « Enquêtes » remarquables qu'écrivit, à son sujet, entre les années 1951 et 1960, Robert Van Gulik (R.V.G.), brillant diplomate hollandais qui fit sa carrière en Asie, principalement en Chine, en Inde, en Malaisie et au Japon. Enquêtes qui dès 1979 furent traduites en plusieurs langues et eurent un succès dans le monde entier. Van Gulik s'inspira au départ d'un roman policier chinois anonyme du XVIIIe siècle, le *wu-tsé-t'ien-szû-ta-ch'ien*, « Quatre grandes énigmes du règne de l'impératrice Wu » qu'il traduisit en anglais en 1941 sous le titre « *Dee Goong An, An ancient chinese detective story* ». Dans ce roman, on voit le juge Ti remplir, comme tous les magistrats de district, à la fois les fonctions de juge, de juré, de procureur, d'administrateur civil et de détective. (Quoique l'auteur décrive le système juridique de son temps (XVIIIe), celui-ci était essentiellement le même qu'à l'époque Tang), et surtout résoudre quatre affaires criminelles particulièrement embrouillées.

Si les quatorze romans et la dizaine de nouvelles qui suivirent furent tous « fictifs », Van Gulik, en sinologue averti et scrupuleux<sup>(3)</sup>, se garda de flagrants anachronismes et respecta le plus possible la toile de fond historique. A travers les aventures du juge et de ses quatre collaborateurs, il nous décrit ainsi avec précision et élégance :

outre le fonctionnement de la justice de la Chine Ancienne et les principales dispositions du Code Pénal (sentences, châtiments, etc...),

la vie privée du juge (épouses et concubines), sa bibliothèque, son goût pour les philosophes taoïstes (voir plus loin),

le mode de vie des chinois en général : villageois, citadins, petite noblesse locale, commerçants, maisons de jeux et de prostitution, bains publics, saltimbanques et vagabonds, etc...

J'ai donc essayé de savoir s'il en était de même pour la Médecine. S'agissant d'enquêtes policières, c'est bien sûr la Médecine Légale qui va avoir la priorité et nous verrons souvent à l'oeuvre le Médecin légiste qui est ici le « contrôleur des décès »<sup>(4)</sup>.

Notons que le juge Ti qui, faisant partie des « Lettrés » a de sérieuses connaissances en Médecine, ne dédaigne pas de pratiquer lui-même une autopsie, ni de vérifier celles de son adjoint, celui-ci après avoir pratiqué l'autopsie doit



Sage taoïste, avec sa calabasse  
Symbole d'immortalité, époque Ming